

Résidences d'artistes – ASBL Arts Emoi - 2023

1) *Qu'est-ce qu'une résidence d'artiste ?*

L'ASBL Arts Emoi met ses locaux à disposition pour des artistes et/ou des projets émergents. Le but d'une résidence d'artiste est de pouvoir créer au sein d'un lieu inspirant, calme et prévu pour un confort maximal. L'école de musique présente au sein de l'ASBL permet aux artistes d'avoir un public « à disposition » (élèves, parents et équipe pédagogique). Nous avons un piano quart queue et la possibilité d'installer une salle de concert permettant ainsi d'éventuels retours sur le travail accompli lors de la résidence.

L'ASBL a pour philosophie de soutenir les artistes en recherche et d'aider à la création de leurs jeunes projets.

2) *Comment postuler ?*

Personne de référence : Camille Fisette.

À l'adresse suivante : camille.fisette@artsemoi.be

Il vous sera demandé :

- Un dossier de présentation du projet en l'état (description, programme, avancée du travail, étapes déjà réalisées, autres résidences passées ou futures, objectifs, ...)
- les CV des différents membres.
- Des enregistrements (si disponibles).
- Des photos (si disponibles).
- Un lien site internet/réseaux sociaux (si disponible).
- La demande exacte en termes de nombres de jours de résidences.
- Le matériel nécessaire (piano, pendrillons, pupitres, chaises, tables, prises et allonges, tapis, autres demandes...)

3) *Les disponibilités*

- Du 06/02/2023 au 12/02/2023
- Du 20/02/2023 au 03/03/2023
- Du 02/05/2023 au 05/05/2023
- Du 03/07/2023 au 06/07/2023
- Du 10/07/2023 au 13/07/2023
- Du 24/07/2023 au 27/07/2023
- Du 23/10/2023 au 27/10/2023

4) *L'organisation*

- Une personne de référence sera sur place pour accueillir les artistes et sera joignable en cas de problème/réclamation.
- Si toutes les informations techniques ont bien été communiquées par le/les artiste(s) lors de la prise de contact, la salle sera organisée au préalable et fonctionnelle dès l'arrivée de ceux-ci.
- Si un accord du piano est nécessaire, merci de prévenir suffisamment tôt. La facture de l'accord sera prise en charge par le/les artiste(s).

NB : les pianos sont régulièrement accordés pour les cours et les évènements.

5) *Le lieu, l'espace et le matériel à disposition*

- La grande salle « Muscaris »
- Espace de concert avec chaises et tables cabaret

- Piano quart queue
- Pupitres
- Pendrillons, panneaux acoustiques
- Tapis de sol modulables
- Accès à une cuisine
- Parking gratuit, commerces à proximité

6) *Les contre parties*

Les artistes sont accueillis gratuitement dans les locaux de l'ASBL. Cet échange entre les activités pédagogiques prévues tout au long de l'année, les résidences d'artistes et les événements publics permet une rencontre et un partage entre différentes formes de pratiques artistiques (amateurs, professionnels, en création...) au sein d'une même maison.

Suite à chaque résidence, nous proposons un moment d'échange, de partage, de retours entre les artistes et le public de l'ASBL et/ou extérieur :

- Entre 1 et 5 jours de résidence : les artistes présentent une « monstration » à l'équipe artistique et pédagogique.
- Entre 5 et 10 jours de résidence : les artistes font un concert gratuit (tout public) une fois le projet terminé.
- Plus de 10 jours de résidence : les artistes offrent deux concerts gratuits (tout public + une scolaire par exemple) une fois le projet terminé.
- Nous demandons également aux artistes de mentionner l'ASBL lors de leur promotion.

7) *Le suivi des artistes*

Il est important de promouvoir un projet, de le soutenir à long terme et de le voir évoluer. L'ASBL, via les réseaux sociaux et autres canaux de communication soutiendra les artistes en suivant leur parcours et en partageant les publications et dernières nouvelles de ceux-ci. Cela crée une visibilité sur nos réseaux dans le but de toucher un maximum de public. N'hésitez donc pas à nous faire part de la suite de vos projets et à nous communiquer du contenu à partager pour élargir votre propre réseau !

8) *Contact et accessibilité*

Pour toutes informations supplémentaires et/ou pour postuler : Camille Fisette - camille.fisette@artsemoi.be

Site internet de l'ASBL : www.artsemoi.be

Adresse : Rue des fermes, 1, 5081 Bovesse. À proximité de l'autoroute, accessible en train (Gare de Saint-Denis/Bovesse) et en bus. Parking gratuit à disposition.